



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

QU’EN vertu de l’article 13 de la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la LEDMM), un projet de règlement portant sur la révision du Code d’éthique et de déontologie des élus a été présenté et déposé lors d’un avis de motion requis ar la loi le 7 février 2022.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 7 mars 2022, à l’Hôtel de ville située au 15, rue de l’Église à East Hereford.

DONNÉ à East Hereford ce huitième jour de février 2022.



Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Ève Breton, directrice générale de la Municipalité d'East Hereford, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché aux endroits suivants :

- 1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE D'EAST
HEREFORD
- 2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ D'EAST
HEREFORD

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 février 2022.



Secrétaire-trésorière